



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/1027  
11 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS  
DU REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA POLOGNE AU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Ministre polonais des affaires étrangères une lettre, datée du 4 novembre 1996, indiquant que le lieutenant-colonel Zbigniew Pluskota a été nommé représentant suppléant de la Pologne au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

-----